

Quelles territorialisations pour le développement durable?

François Mancebo

▶ To cite this version:

François Mancebo. Quelles territorialisations pour le développement durable?. Quelles territorialisations pour le développement durable?, 2007, France. pp.1-10. halshs-00171669

HAL Id: halshs-00171669 https://shs.hal.science/halshs-00171669

Submitted on 12 Sep 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

XLIIIè colloque de l'ASRDLF Grenoble-Chambéry 11,12,13 juillet 2007

LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

DÉBATS ET ENJEUX ENTRE LES DIFFÉRENTES APPROCHES DISCIPLINIARES

Quelles territorialisations pour le développement durable ?

François Mancebo
Professeur
UMR Pacte – Territoire / IGA
Université Joseph Fourier – Grenoble, 14 bis avenue Marie Reynoard, 38100 Grenoble email françois.mancebo@ujf-grenoble.fr

Résumé :

Il est important d'inscrire les politiques de développement durable dans des territoires d'action pertinents et clairs. C'est ce que propose cette contribution, à partir des notions d'usage et de ressources. L'Homme se fait une représentation des écosystèmes qu'il habite et la nomme "environnement" à partir d'usages : prélèvements (utilisation de l'air, des eaux, des minéraux), apports (pollution), modifications de structure (habitat, transports). Dès lors, les ressources expriment des rapports de pouvoir non seulement avec la matière, mais aussi avec les hommes pour lesquels cette matière est un enjeu.

Mots clés :

Développement durable, ressources, usages, conflits

Abstract:

Clear place delimitation is necessary to implement sustainable policies. Focusing on resource definition and on resource uses is a smart way to meet this goal. Human beings form their own representation of the ecosystems they live in, and name it their "environment". They do so by taking out resources, adding on pollutants or new resources as well, transforming the whole ecosystem. Consequently, resources management elucidates the balance of power within local societies trying to build sustainable policies.

Keywords:

Sustainable development, resources, uses, conflicts.

Classification: JEL

QUELLES TERRITORIALISATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE?

Introduction.

Le développement durable éclaire les limites à la fois sociales et environnementales de la coexistence entre êtres humains au sein du monde vivant et du monde physique. Dépassant la seule gestion des entités naturelles et des ressources, il pose donc la question des territoires pertinents pour résoudre des problèmes environnementaux et appelle à l'application de la subsidiarité entre les acteurs et entre les territoires [Héran F., Zuindeau B., 2001]. En effet, depuis l'apparition du terme en 1987, les contradictions entre les multiples acceptions de développement durable, les détournements de sens, l'intrusion de discours moralisateurs, contribuent à créer un imbroglio territorial particulièrement ardu à gérer, qui ne contribue pas au succès des politiques de développement durable. Il est donc important d'inscrire territorialement les politiques de développement durable.

I. Territorialités complémentaires ; territorialités antagonistes.

Le terme de territoire s'est beaucoup banalisé. Son utilisation intensive et indiscriminée, partie par laxisme et partie par commodité de langage, dans le sens d'espace ou de maille spatiale politico-administrative ne contribue pas à en éclaircir le sens. Cette imprécision de langage autorise une grande variété d'utilisations, depuis celle d'un espace politique borné par des frontières jusqu'à l'espace mouvant des peuples nomades fait de routes et de lieux. Puisque le développement durable est supposé se déployer dans des territoires, la moindre des choses est donc de définir de quel territoire il s'agit. Même si l'idée sous-jacente demeure assez obscure, on peut distinguer trois dimensions différentes, mais complémentaires [Le Berre M., 1995] :

-Une dimension identitaire dans laquelle le territoire est caractérisé par son nom, ses limites, son histoire et son patrimoine, ainsi par la manière dont les groupes sociaux qui l'habitent se le représentent, se l'approprient et le font exister ;

-une autre matérielle, où il est conçu comme un espace doté de propriétés matérielles, résultant de l'aménagement de l'espace par les sociétés et caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des lieux ;

-une dernière enfin, organisationnelle, où le territoire est défini comme une entité dotée d'une configuration spécifique des acteurs sociaux et institutionnels, elle-même caractérisée par des rapports de hiérarchie, de domination, de solidarité et de complémentarité.

Dès lors, vouloir examiner la mise en œuvre du développement durable au regard de son inscription territoriale revient à réfléchir sur les interactions possibles entre le développement durable et les dimensions identitaires, matérielles et organisationnelles du territoire. Dans la pratique, trois grandes acceptions résultent de la combinaison des trois dimensions du territoire avec les impératifs du développement durable :

-Celle politique et juridique d'un territoire ordonné et géométrique, où le monde se divise comme les pièces d'un puzzle, et dans lequel tout individu est précisément situé dans un polygone. Ce sont souvent les nécessités de gestion de l'espace et de contrôle politique qui conduisent à une telle situation. Il n'y a ni flou, ni superposition. Dans ce cas de figure, le rôle des discontinuités dans la définition même des territoires est patent. La représentation de l'espace est celle d'un

support scindé par un maillage politico-administratif. Ici, chacun est très précisément en dedans ou dehors du territoire et s'inscrit presque malgré lui dans une classification binaire du monde.

-Celle où le territoire ne se définit pas par une appropriation matérielle, mais par une identification qui intègre la mémoire. L'on "appartient" à un territoire plus qu'on ne le "possède". Cette appartenance relève de la représentation et de l'identité, qui renvoie à la question de l'altérité. Ici, le territoire se définit au moins pour partie par les ruptures, les discontinuités qui permettent d'instaurer une distance sociale avec les autres territoires. L'on s'y bat plus pour des territoires inscrits dans la mémoire et l'imaginaire, ou encore pour affirmer une identité, que pour des territoires physiques. Le réveil des nationalismes et la multiplication des conflits ethniques ou religieux montrent, aujourd'hui, l'importance des fondements culturels de cette acception. Car, au-delà de la fonction qu'il assume, le territoire est d'abord une valeur. Si elle s'exprime par un marquage de l'espace, ce marquage n'en constitue pas l'essence. Les sociétés traditionnelles mettent d'ailleurs bien en évidence le fait que les centres politiques comptent moins que les "hauts lieux". Ce sont eux qui donnent du sens à leur rapport au monde.

-Celle, enfin, où le territoire est un espace approprié par un groupe social. Une telle perspective de type éthologique implique des conflits avec les groupes sociaux voisins ou ceux coexistants dans le même espace. Cette conception est sous-tendue par l'existence de réseaux multiples. Elle s'inscrit dans des lieux et des cheminements scandant les ressources : travail, habitat, etc. [Moles A., Rohmer E., 1982]. Elle se réfère à des géosymboles plus qu'à des discontinuités. Il en est ainsi des diasporas et des nouveaux réseaux transnationaux qui parcourent le monde. Le territoire n'est pas, en effet, un attribut exclusif des sociétés sédentaires. Il est tout autant au cœur des représentations que les peuples mobiles ont de leur espace, qu'il s'agisse des grands peuples navigateurs d'autrefois, comme les Polynésiens, qui se représentaient le monde comme un réseau d'îles-lieux le long des routes maritimes, ou des gitans d'Europe [Bonnemaison J., Cambrezy L., 1996].

Ces trois perspectives ne se concilient pas facilement. Il y a des antagonismes majeurs entre les systèmes de valeur qui sous-tendent chacune d'elles. Se pose, entre autres, la question des limites spatiales ainsi que celle de la délimitation du groupe et des critères qui fondent l'appartenance. À partir de l'espace, les êtres structurent un champ de forces qui semble avoir pour fonction première de rendre apparents et visibles tous les événements constitutifs de l'identité collective. Le territoire n'est pas un fond neutre structuré par les obstacles physiques, mais un système d'invariants engendré par la collectivité autour duquel opère la différenciation spatiale [Rémy J., 1983]. Or l'identité, tant collective qu'individuelle, est plurielle. Il y a superposition d'une variété d'identités sur une même personne. Cela signifie que chacun vit une territorialité multiple, à partir de son espace de vie

II. Durabilité importée et territoires pertinents de l'action.

La question des territoires pertinents de l'action, dans le cas du développement durable, ne se joue donc pas en vase clos. Il n'y a sans doute pas de règle stricte pour la délimitation de la zone la mieux adaptée. Il s'agit d'une zone cohérente de vie, à l'échelle de laquelle on trouve des interdépendances étroites entre les champs économiques, sociaux et environnementaux permettant une gestion coordonnée : bassin d'emploi, bassin d'habitat ou bassin versant. Au-delà de la délimitation en-soi d'un espace territorial adapté, la question qui se pose est celle de son articulation aux territoires voisins, plus lointains ou englobants. Ce sont les caractéristiques de cette articulation qui donneront ou non une légitimité à la configuration territoriale retenue. En

effet, toute action concernant un territoire donné a des effets de débordement démultipliant les effets spatiaux, élargissant l'espace d'incidence, accentuant les impacts initiaux. Ainsi, une revendication de 5 % d'augmentation de salaires en Allemagne peut affecter le cours du cacao en Côte-d'Ivoire par un ralentissement général de l'activité économique : "a) la revendication incite la Banque centrale, par crainte de l'inflation, à restreindre les liquidités et augmenter le taux d'intérêt, b) la Banque de France fait de même pour éviter la fuite de capitaux vers l'Allemagne, c) de l'argent japonais se place en Allemagne, d) les États-Unis, en manque d'argent, font monter le taux d'intérêt, e) partout dans le monde la consommation se ralentit, et donc ralentit l'activité économique, f) les pays du tiers monde dont le taux d'intérêt est indexé doivent rembourser à un taux plus élevé, g) il y a moins de demandes à l'exportation pour les pays sous-développés, et le prix des matières premières diminue, dont le cours du Cacao en Côte-d'Ivoire" [Morin E., Kern A. B., 1993]. Illustration de l'effet papillon appliqué au domaine de l'économie mondiale.

Dans le cas des problèmes environnementaux, qu'en est-il de la prise en compte des pollutions transfrontières dans le cadre d'un territoire nécessairement borné spatialement [Mäler K. G., 1990]. Par pollutions transfrontières, on entend généralement les pollutions globales telles les pluies acides, les émissions de gaz à effet de serre ou des gaz produisant une altération de la couche d'ozone stratosphérique. Il convient pourtant aussi d'y inclure des pollutions régionales, des sources localisées, mais se déversant ailleurs. Tel est le cas de la contamination du Rhin jusqu'aux Pays-Bas par la Société des Mines de Potasse d'Alsace (SMDPA), longtemps au premier rang des contentieux environnementaux entre la France et les Pays-Bas. La Hollande accuse SMDPA de déverser dans le grand canal d'Alsace puis dans le Rhin des rejets salins (sulfates, ammonium, chlorures) susceptibles de détruire la flore et la faune aquatique. Cela empêche l'utilisation des eaux du Rhin à des fins alimentaires ou agricoles et favorise la corrosion des réseaux d'alimentation d'où un coût économique non-négligeable. Malgré un arrêté du tribunal administratif de Strasbourg du 3 août 1989 [Greffe du tribunal administratif de Strasbourg, requête du 27 décembre 1988 nº 851798] donnant raison aux Hollandais, les activités de MDPA se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui sans modification majeure, en l'absence d'un cadre permettant d'arbitrer les niveaux acceptables pour la pollution saline du fleuve. Seule la prochaine cessation d'activités des SMDPA permettra de clore le litige.

Les territoires pertinents de l'action tendent à diverger selon la sphère du développement durable à laquelle l'on s'intéresse. L'espace fonctionnel et d'emploi d'un pôle industriel, par exemple, ne coïncide pas avec le territoire géographique des nuisances environnementales physicochimiques, atmosphériques et hydrographiques qui en résultent [Commissariat Général du Plan, 1992]. Il tend également à se déconnecter du territoire institutionnel, pourtant censé assurer la régulation du problème en question. On le voit bien avec la potasse alsacienne. Il n'est nullement certain que la complexe architecture réglementaire et normative qui préside à la construction des nouveaux espaces de développement durable soit à même de répondre à ce défi, en dépit de discours généreux sur l'articulation des échelles de l'action.

Les inégalités et les injustices qui peuvent marquer les générations successives, se manifestent donc aussi d'un territoire à l'autre, entre individus et sociétés d'un même territoire et entre différents territoires. Ce constat a donné naissance à la notion de durabilité importée opposée à celle de durabilité exportée [Pearce D., Markandya A., Barbier E. B., 1989]. Il y a durabilité importée lorsqu'un territoire garantit la durabilité de son développement en rejetant son coût sur d'autres territoires : transfert des pollutions (exportation de déchets) ou des activités polluantes, achat sous-évalué de ressources naturelles. Le territoire concerné couvre alors les besoins de sa

population en ne respectant qu'en apparence les conditions générales de la durabilité. Sa durabilité interne est assurée, en réalité, au détriment de la durabilité externe puisque les nuisances sont exportées. Dans une telle perspective, il n'existe de durabilité réelle que lorsque les conditions relatives à la durabilité interne et à la durabilité externe sont toutes deux remplies. Ce qui suppose une définition des territoires de l'action qui intègre, d'entrée de jeu, cette préoccupation.

Les notions de durabilité importé et exporté, montrent bien le décalage qui existe, dans le domaine du développement durable, entre ce que l'on pourrait nommer l'espace des problèmes et ce que l'on pourrait nommer l'espace des réponses. Pour combler ce décalage, il faut préciser deux points. Quels sont ainsi les principaux facteurs jouant actuellement ou devant jouer à l'avenir sur la durabilité des sociétés humaines ? Comment appréhender les éventuelles inadéquations relatives aux territoires, entre eux et surtout vis-à-vis des espaces institutionnels constitués ? Il existe un obstacle majeur, qui empêche de donner une réponse claire à cette question : Ressources et nuisances ne sont pas partout les mêmes, y compris entre des régions du globe de culture et de richesse similaires. Le différend entre l'Union Européenne et les États-Unis pour la ratification du protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre, ou celui entre l'Union Européenne et le Japon pour les quotas de chasse à la baleine ou de pêche au thon en témoignent. La définition même de ce que recouvre la terminologie "ressources naturelles" est une pierre d'achoppement permanent dans toutes les discussions [Mancebo F., 2006].

III. Ressources et usages.

Les ressources ne sont pas données à l'homme par leur simple présence. D'une part, les différents objets de l'environnement ne peuvent exister comme ressources que si les sociétés possèdent les connaissances nécessaires en faire usage. Ainsi, le charbon n'a acquis valeur de ressource que lorsqu'on a découvert qu'il pouvait servir de combustible et qu'on l'a effectivement utilisé comme tel. Auparavant, il n'avait qu'une valeur négligeable comme ressource. D'autre part, l'inventaire des ressources est évolutif. Un changement d'usage, un rapport nouveau à la matière, induit l'apparition de nouvelles ressources, la disparition d'autres devenues inutiles ainsi que des inflexions. C'est ainsi que le charbon est devenu aujourd'hui la matière première de l'industrie chimique en Europe, mais n'est plus utilisé que marginalement pour le chauffage domestique.

Les faits ou des objets biologiques ou physiques avérés ne sont donc socialisés en tant que ressources naturelles que lorsque le compromis du moment s'y prête. Dans toutes les situations, on peut envisager d'autres agencements : d'autres natures donc [Descola P. 1986]. Dans un tel processus de construction, la nature définit le monde possible d'action des individus d'une société. Il convient de se méfier des discours qui consistent à "réparer la nature", "restaurer la nature", "remédier à la nature", voire "recréer la nature". Conception purement technicienne de l'action de l'homme sur l'environnement. Ainsi, quand on parle de restaurer la forêt méditerranéenne, de quelle forêt méditerranéenne parle-t-on? La forêt tropicale qui existait il y a encore quelques milliers d'années, la forêt tempérée récente? En Espagne, les écologistes politiques ont voulu préserver les garrigues du siècle dernier, qui représentent pourtant un stade de dégradation forestière fort avancée.

Nos actions s'insèrent dans de vastes réseaux bio-physiques de causes et d'effets. Ceux-ci loin d'être des données intangibles, comme d'aucuns aimeraient le croire ou le faire croire, sont aussi des constructions sociales et comme telles souvent instrumentalisées, résultat d'intérêts contradictoires et variés. En quoi telle ou telle technique —stérilisation ou sélection des

microorganismes utiles, hybridations, OGM, biotechnologies, lutte biologique, par exemple—est-elle naturelle ou non? De sa validation comme "naturelle" dépendra sa légitimation puis son insertion dans le champ des pratiques du développement

On peut, en l'état actuel de nos sociétés, différencier entre ressources renouvelables et non-renouvelables selon les rapports, destructeurs ou non, qu'hommes et sociétés entretiennent en première approximation avec les objets de l'environnement auxquels ils ont accès. Mais les frontières ne sont pas aussi tranchées qu'elles le paraissent. De manière générale, les ressources renouvelables ne s'épuisent que si le rythme de prélèvement ne dépasse pas la capacité de régénération et d'accroissement naturel. Mais comment l'estimer ? Il existe nombre de ressources pour lesquelles le caractère renouvelable ou non n'est pas évident à trancher. Tel est le cas des ressources forestières. Selon que l'on s'attache à la biodiversité, à la production de bois, à la dynamique paysagère ou à la qualité des sols les appréciations seront totalement différentes [Arnould P., Hotyat M., Simon L., 1997]. De plus, la notion de ressource de non-renouvelable traduit une fausse idée d'irréversibilité : à l'échelle des temps géologiques terrestres le pétrole est, par exemple, tout à fait renouvelable. L'irréversibilité ne se joue qu'à l'échelle de l'histoire humaine ou de la projection de l'homme dans l'avenir. D'ailleurs, l'homme peut aussi produire des ressources non-renouvelables, en témoigne son rôle dans la formation des sols qui ont nécessités plusieurs millénaires [Soule J. D., Piper J. K., 1992].

IV. Valeurs, représentations et conflits

Une des caractéristiques premières des enjeux environnementaux est d'affecter des biens qui ne sont pas privatifs. En tant que supports de fonctions sans lesquelles le bien-être serait compromis (fonction d'épuration ou de régulation par exemple), ils entraînent des bénéfices que l'on ne peut réserver à une seule personne. L'appropriation des politiques environnementales par les sociétés joue sur les valeurs attribuées aux ressources, objet de multiples instrumentalisations puisque la définition des ressources par une société varie avec le temps et avec les circonstances. Il s'exprime, pour un objet du milieu érigé en ressource, par la répartition des différentes valeurs d'usage, d'option et d'existence. Le cas, complexe, de l'utilisation des boues d'épandage par l'agriculture montre comment elle opère à la fois comme parasite et comme ressource en affectant alternativement ces boues de valeurs d'usage et d'option différentes, tout en les qualifiant de nuisances [Mancebo F., 2003].

Dans les années soixante-dix l'épandage agricole des boues urbaines était une pratique confidentielle entre l'exploitant d'une station d'épuration et des agriculteurs mettant à disposition leurs terres : opération à bénéfice mutuel. Cette pratique s'est progressivement organisée sous l'impulsion de l'ADEME et de l'*Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture* (APCA). En effet, une telle pratique semblait doublement conforme aux principes du développement durable. Elle générait une durabilité importée et exportée, les déchets urbains se transformant en ressources dans les espaces ruraux. Parallèlement, des bureaux d'études spécialisés dans l'épandage ont été créés. Dans les années quatre-vingt-dix, deux phénomènes modifient radicalement la situation [Dudkowski A., 2000] :

-Une production croissante de boues, liée notamment à la nouvelle réglementation européenne et nationale, qui impose des conditions plus sévères de traitement des eaux usées ;

-une multiplication des épandages réalisés dans l'urgence ou durant des périodes peu propices, qui génèrent de fortes nuisances olfactives, et suscitent des réactions hostiles.

Sous la pression du voisinage, certains agriculteurs finissent par refuser les boues. À une tout autre échelle, on assiste à des prises de position défavorables des acteurs de la filière agroalimentaire. Au premier rang desquels les distributeurs échaudés par la crise de la "vache folle" qui prennent prudemment des mesures restrictives ou d'interdiction. Mais les représentants professionnels agricoles réagissent en mettant en avant le service rendu à la société par l'agriculteur qui épand des boues. Dès lors, le Ministère de l'Environnement est obligé d'arbitrer par un décret et un arrêté qui tentent de clarifier le statut des boues, leurs conditions d'épandage et les garanties sanitaires et environnementales. La difficulté repose en ce que les boues relèvent autant du statut de déchet que de celui de matière fertilisante, d'où des dispositions parfois incohérentes et contradictoires. La publication de ces textes a lieu, de plus, en 1998 à un moment peu favorable :

-La crise dite de "la vache folle" accrédite l'idée que l'introduction dans la chaîne alimentaire d'éléments exogènes aux processus de production classiques présente un risque sanitaire.

-La controverse naissante au sujet des OGM entretient la confusion entre risque sanitaire (pour la santé) et risque environnemental (pour la diversité biologique). Il permet à l'agriculteur de se poser, non plus en tant que pollueur potentiel, mais en victime des fournisseurs et des donneurs d'ordre.

L'épandage des boues urbaines est alors interprété par le tout-venant à travers le prisme déformant de la peur. Les boues sont assimilées aux farines animales. La confusion est telle qu'apparaît une rumeur selon laquelle des boues d'épuration entreraient dans la composition de ces farines. En fait, les boues en question sont celles des stations d'équarrissage et non des boues urbaines. Enfin, l'intérêt financier de ces épandages, au lieu de constituer un argument positif, accroît encore la méfiance d'un public, qui oppose systématiquement intérêts sanitaires et intérêts économiques.

Les textes sont donc contestés dès leur publication. Pire, ils sont instrumentalisés. L'épandage des boues dépuration devient un enjeu de négociation tant pour des propriétaires agricoles qui entendent remettre en cause le statut du fermage de leurs terres, du fait de l'atteinte supposée à leur valeur foncière résultant de l'usage des boues, que pour les représentants du monde agricole qui veulent limiter les contraintes environnementales qui pèsent sur eux, tout particulièrement l'assouplissement du *Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole*. Par ailleurs, la situation embarrasse fortement les collectivités locales, car l'élimination des boues d'épuration est de leur ressort. Elles ne savent plus qu'en faire et hésitent à investir dans une filière dont elles ne sont pas certaines de la pérennité. En ce qui concerne les risques réels, la plupart des prises de position (articles de presse, rapports de commissions parlementaires, cahiers des charges) ne s'appuient pas sur les données existantes. Ils n'agissent que comme caisse de résonance pour tel ou tel groupe de pression. Il n'est ainsi jamais fait mention des travaux réalisés, ni des négociations engagées, par le *Comité National sur l'Epandage des Boues*.

La question des alternatives à l'épandage des boues d'épuration est rarement intégrée par ceux qui prennent des positions hostiles, souvent résumées à une opposition caricaturale ville-campagne, tout simplement parce qu'elles ne se sentent pas concernés pour l'instant. Il y a fort à parier qu'elle s'imposera quand même tôt ou tard, car ce sont les populations urbaines, les plus opposées, qui sont aussi les plus productrices de boues par habitant. Il faudra bien en faire quelque chose à défaut de se noyer dedans. Rappelons que, pendant plus d'un siècle, les boues

d'épuration parisiennes ont permis de faire pousser poireaux et carottes à Maison-Lafitte, alimentant la capitale en forts beaux produits sans que personne ne trouve à y redire. Rappelons également que depuis toujours les jardins familiaux étaient "fumés" avec les excréments familiaux sans que cela ne fasse sourciller qui que ce soit.

Dans cette affaire, le vrai risque est d'une tout autre nature. Celui, pour un élu local ou un service de l'État qui s'engage dans la voie de l'épandage agricole, de voir un jour sa responsabilité mise en cause. Celui, pour tout acteur de la filière agroalimentaire, de subir un mouvement de retrait des consommateurs, même en l'absence d'incidents réels. Enfin, risque social encouru par tout agriculteur qui épand des boues sur ses champs de d'être montrés du doigt dans un contexte où les pratiques des agriculteurs sont régulièrement mises en cause. Le caractère de ressource ou de nuisance de ces boues, et les valeurs qui leur sont affectées, sont déterminés par la peur.

Les ressources renouvelables sont donc des instruments au cœur de stratégies multiples. Elles expriment des rapports de pouvoir non seulement avec la matière, mais aussi avec les hommes pour lesquels cette matière est un enjeu. Les principaux usages de ces ressources sont l'appropriation, l'exploitation, l'habitation et la communication [Golledge R. G., Stimson R. J., 1997]. Le choix de privilégier telle ou telle dimension varie avec le contexte socio-économique et sociopolitique. Cela est encore plus crucial pour les ressources supposées non-renouvelables dont l'utilisation réduit de toute évidence, le stock dont disposeront les générations à venir. Le pétrole est significatif de cela. Pendant longtemps, les puissances industrielles ont eu un accès au pétrole sur la base de relations de sujétion. À partir du milieu des années soixante-dix, les paysmembres de l'OPEP ont contrôlé plus ou moins ce qu'il est convenu de nommer l'espace pétrolier, qui est aussi un *espace temporel*, par le jeu des prix et des quotas d'extraction. La ressource pétrolière est alors devenue une arme dans les relations internationales.

Conclusions.

Il est important d'inscrire les politiques de développement durable dans des territoires d'action pertinents et clairs. Cela peut être entrepris à partir des notions d'usage et de ressources. Tous les objets en interaction dans un écosystème ne sont pas présents comme ressources pour les sociétés qui y résident. Les choix effectués manifestent le mode d'appropriation de l'environnement et la manière dont il est intégré en retour par les sociétés. L'ensemble des objets, instaurés en ressources par l'usage qui en est fait, concrétise une lecture de l'environnement.

Cela conduit à interroger l'émergence des structures de pouvoir au sein des sociétés et les stratégies d'acteurs. Il s'agit de thèmes finalement peu abordés dans les recherches actuelles sur le développement durable. C'est très dommage, car il sont déterminants pour la compréhension de l'échec ou de la réussite de politiques relavant du développement durable. Examiner comment sont façonnées et institutionnalisées les expériences que les hommes font de ce qui les entoure, pour livrer une lecture du monde, oblige à interroger les inflexions dans les stratégies d'acteur et l'émergence des structures de pouvoir au sein des sociétés. Il s'agit d'analyser comment le réel est perçu, exprimé puis inséré dans des stratégies collectives.

Il existe une mise en tension permanente pour l'appropriation des politiques environnementales par les sociétés pour définir le "bon" milieu, et le "bon" usage de ses ressources. Cela fait apparaître de nombreuses instrumentalisations. Elles jouent sur les valeurs affectées aux ressources. Dès lors, toute politique de développement durable qui ne tient pas compte des représentations collectives, des rumeurs et des rapports de force, court tout droit à l'échec.

Bibliographie

Arnould P., Hotyat M., Simon L., 1997, Les forêts d'Europe, Paris, Nathan.

Bonnemaison J., Cambrezy L., 1996, "Le lien territorial entre frontières et identité", *Géographie et Culture*, n° 20, pp. 7-18, Paris, L'Harmattan.

Commissariat Général du Plan, 1992, *Croissance et environnement : les conditions de la qualité de la vie, préparation du XIe plan*, Paris, La documentation française.

Descola P., 1986, La Nature domestique - symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar, Paris, Maison des sciences de l'homme.

Dudkowski A., 2000, "L'épandage agricole des boues de stations d'épuration d'eaux usées urbaines", n° 40, *Le Courrier de l'environnement*, INRA.

Golledge R. G., Stimson R.J., 1997, *Spatial behavior*. *A geographical perspective*, New York, Guilford Press.

Héran F., Zuindeau B. éd., 2001, "Développement durable et territoires", *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, n° 37, Paris, L'Harmattan.

Le Berre M., 1995, "Territoires ", in Bailly A., Ferras R. et Pumain D. éd., Encyclopédie de Géographie, Paris, Economica.

Mäler K. G., 1990, "International Environmental Problems", *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 6, n°1, p. 80-108.

Mancebo F., 2003, *Questions d'environnement pour l'aménagement et l'urbanisme*, Nantes, Editions du Temps, Nantes.

Mancebo F., 2006, Le développement durable, Collection U, Paris, Armand Colin.

Moles A., Rohmer E., 1982, Labyrinthes du Vécu, Paris, Libraire Méridien.

Morin E. Kern A. B., 1993, *Terre-Patrie*, Paris, Le Seuil.

Pearce D., Markandya A., Barbier E. B., 1989, *Blueprint for a Green Economy*, Earthscan Publication.

Rémy J., 1983, "Identité et altérité : processus de spatialisations individuelles et collectives", *Espaces et Cultures*, pp. 97-115.

Soule J. D., Piper J. K., 1992, Farming in Nature's Image, An Ecological Approach to Agriculture, Chicago, Island Press.